

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE DANS LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE LE 1^{er} FÉVRIER 2016 À 20 h 05 À LAQUELLE ASSISTAIENT :

Le maire / The Mayor :
Les conseillers / Councillors :

MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE CITY OF WESTMOUNT HELD IN THE COUNCIL CHAMBER OF CITY HALL ON FEBRUARY 1st, 2016 AT 8:05 P.M., AT WHICH WERE PRESENT:

P. F. Trent, président / Chairman
P. A. Cutler
R. Davis
V. M. Drury
N. Forbes
C. Lulham
P. Martin
T. Samiotis
C. Smith

Formant le conseil au complet. / Forming the entire Council.

Également présents /: S. Michael Deegan, directeur général / Director General
Also in attendance : Me Martin St-Jean, greffier / City Clerk
L. Angers, préposée à la rédaction / Recording Secretary

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

RAPPORT DU MAIRE

Le maire Trent accueille le professeur Alastair Sutherland qui est présent à la réunion avec sa classe d'étudiants en journalisme de l'Université Concordia.

Le maire Trent fait un compte-rendu sur le processus des permis de construction.

Le maire mentionne l'importance de réévaluer la procédure d'assemblée publique de consultation qui devrait faire partie du processus des permis de construction. Maintenant que le schéma a été approuvé par l'agglomération de Montréal, Westmount doit aussi examiner son propre plan d'urbanisme. Il mentionne qu'au cours des 60

OPENING OF THE MEETING

The Mayor called the meeting to order.

Unless otherwise indicated in these minutes, the Mayor always avails himself of his privilege provided for in section 328 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, chapter C-19) by abstaining from voting.

MAYOR'S REPORT

Mayor Trent welcomed Concordia University Professor Alastair Sutherland who was attending the meeting with his class of journalism students.

Mayor Trent reported on the building permit process.

The Mayor mentioned the importance of re-evaluating the public consultation meeting procedure as it should be part of the building permit process. Now that the *Schéma* has been approved by the Montreal Agglomeration, Westmount must also look at its own Planning Programme. He

dernières années, la Ville a connu une croissance de gratte-ciels : surtout des appartements en location pendant les années 60, et depuis les années 80, une moquette de condos dans le secteur sud de Westmount. Au cours des années 80, la Commission d'architecture et d'urbanisme, dont il était membre, avait choisi d'être pro-résidentiel. En examinant les résultats, on pourrait affirmer que l'engouement actuel pour les copropriétés est très bien. Mais si cela contribue à changer l'aspect physique et la composition de Westmount. Aux fins de référence, le maire raconte quelques faits historiques comme suit: en 1951, il y avait un total de 6 260 logements privés, tandis qu'en 2011, le nombre est passé à 8 637. Au total, il y a 9 452 logements, y compris les résidences pour personnes âgées. Entretemps, la population a diminué : il y a maintenant 2.2 occupants par logement alors qu'autrefois, il y en avait 4. Alors que les condos se sont récemment multipliés, il faut constater qu'il y a 3 420 logements dans des bâtiments de 5 étages et plus, ce qui signifie que plus du 1/3 des bâtiments à Westmount sont dans des gratte-ciels. Le maire mentionne qu'il ne s'agit pas d'une critique, mais plutôt d'une observation.

Le maire Trent fait des commentaires sur le processus des permis et rappelle la distinction entre la participation des citoyens et leur approbation. La nécessité d'améliorer la participation des citoyens a été portée à l'attention du conseil, tandis que leur approbation a lieu lors du processus référendaire. Il explique que ce que le conseil souhaite introduire, comme une politique claire et nette, concerne des séances publiques de consultation préliminaires pour les projets majeurs; la définition d'un projet majeur pourrait être pour 10 000 pi² et plus d'espace de plancher (ou toute autre définition similaire qui conviendrait). Il est important d'établir les principes quant à l'apport du public dès le début pour les projets majeurs. Cela pourrait prendre la forme de séances publiques où les citoyens dans le voisinage immédiat, ou à travers la Ville, auront l'occasion de visualiser les projets à un stade précoce. La nouvelle procédure serait non

indicated that over the last 60 years the City has seen a growth in highrises: mostly rental in the 60s, and since the 80s, a march of condos carpeting the south sector of Westmount. In the 80s, the *Architectural and Planning Commission*, of which he was a member, took the position of being pro-residential. Upon reviewing the results, one could assert that the current craze for condominiums is just fine. But it has changed the physical face and the composition of Westmount. For ease-of-reference, the Mayor recounted some historic facts as follows: in 1951, there were a total of 6,260 private occupied dwellings, while in 2011, the number had increased to 8,637. In total, there are 9,452 dwellings, including senior residences. Meanwhile the population has dropped: there used to be 4 occupants per dwelling, compared to 2.2 currently. As the condos have multiplied recently, one must realize that there are 3,420 dwellings in buildings of 5 storeys and above, meaning that more than 1/3 of Westmount dwellings are in highrises. The Mayor indicated that his statement is not a criticism, but rather an observation.

Mayor Trent commented on the permit process and pointed out the difference between citizens' input and citizens' approval. The necessity to improve citizens' input has come to Council's attention, while the citizens' approval occurs through the referendum process. He explained that what Council wishes to introduce, as an ironclad policy, regards early consultation meetings on major projects; the definition of a major project could be for 10,000 sq. ft. of floor space and over (or any similar definition to be agreed upon). It is important to establish the principle that major projects should have early public input. It could take the form of public meetings where citizens in the immediate neighborhood, or across the City, will have an opportunity to view the projects at an early stage. The new procedure would not only apply to projects that require zoning

seulement applicable aux projets nécessitant un changement de zonage, mais à tous les projets majeurs. Cela permettrait au promoteur de le présenter au conseil municipal et aux résidents afin de les convaincre. Le processus actuel est basé sur une loi provinciale où le CCU examine le projet d'un promoteur au cours d'une certaine période de temps et il est rendu public lors de l'approbation finale. Cette procédure doit être améliorée afin que les citoyens puissent être informés plus tôt dans le processus. La Ville a toujours suivi les exigences légales, mais elle a récemment été mise au courant d'une tendance législative encourageant la participation du public. Sans aller plus en détails, alors que le conseil doit établir les principes directeurs, le maire Trent insiste sur l'importance de tenir une consultation publique dès le début des projets majeurs, y compris les démolitions, les projets soumis à la réglementation du PPCMOI et les projets d'aménagement paysager.

RAPPORTS DES CONSEILLERS

La conseillère Samiotis fait un compte-rendu sur le projet de règlement PPCMOI qui a suscité les demandes de consultation publique plus tôt. Elle explique que dans le passé, l'administration était limitée par les exigences légales en matière de projets majeurs. Heureusement, la législation a évolué en faveur de la participation du public plus tôt, un élément qui a été mis de l'avant en raison des projets potentiels soumis au Service de l'aménagement urbain. Elle mentionne que le conseil et l'administration bénéficieront de l'introduction du PPCMOI, un outil pratique, qui devrait faciliter le développement des projets spécifiques qui ne font pas l'objet de modifications de zonage. Le principe est de fournir une consultation publique pour les projets qui n'entrent pas dans le champ d'application du règlement de zonage. Les changements proposés au processus impliqueraient que les documents requis contiennent les motifs de la demande, la description de la proposition spécifique, la liste des différents éléments des normes applicables qui font l'objet de la proposition, l'aspect final et si nécessaire, la

changes, but to any major projects. It would allow the developer to present his project to Council and to the residents in order to get them on board. The current process is based on provincial legislation where the PAC reviews a developer's project over a long period of time and it is made public upon its final approval. This procedure must be improved on, as the citizens need to be informed earlier in the process. The City has always followed the legal requirements, but has recently learned about a legislative trend towards encouraging public participation. Without going in any details, as Council needs to establish the principles, Mayor Trent insisted on the importance of having early public consultation on major projects, including demolitions, projects subject to the PPCMOI regulations, and landscaping projects.

COUNCILLORS' REPORTS

Councillor Samiotis reported on the PPCMOI draft by-law that raised the issues of an earlier public consultation. She explained that in the past, the administration was confined by the legal requirements regarding large projects. Fortunately, the legislation is evolving towards earlier public input, an element that was put forward due to potential projects submitted to the Urban Planning Department. She pointed out that both Council and the administration will benefit from the introduction of the PPCMOI By-law, a convenient tool that should facilitate the development of specific projects not subject to zoning amendments. The principle is to provide public consultation for projects that do not fit within the scope of the zoning by-law. The proposed changes to the process would involve the required documents including the reasons for the application, the description of the specific proposal, the list of the various elements of the applicable norms that are the object of the proposal, the final look and if necessary, the zoning amendment

modification de zonage demandée. Une fois acceptée par le Service de l'aménagement urbain et révisée par le CCU, le conseil propose de mettre de l'avant une période de notification publique, où un avis et les plans préliminaires seront publiés sur le site Web; le promoteur devra autoriser par écrit la publication des plans afin de fournir un aperçu de sa demande dans une zone donnée et l'impact positif de la communauté. Le but du PPCMOI est d'analyser les sites dans une zone au lieu de passer par une modification de zonage pour l'adapter au projet. L'objectif est d'analyser le projet en fonction de son impact positif sur la communauté. La conseillère Samiotis explique que, dans le passé, un projet spécifique était examiné dans le cadre du règlement de zonage. Le nouveau règlement permettra de se mettre d'accord sur un projet spécial qui pourrait être bénéfique pour la communauté et fournir une flexibilité et une plus grande adaptation à un quartier spécifique. La notification publique sera publiée pendant un minimum de 30 jours afin de fournir le temps nécessaire pour répondre aux questions du public et leur permettre d'exprimer leurs préoccupations avec le conseil et le Service de l'aménagement urbain, puis suivra une consultation publique. Ensuite, le conseil approuverait le projet, ou non. Si le projet est réputé aller de l'avant, il serait soumis au processus légal de la seconde séance publique de consultation. Dans le cas d'un projet de démolition, le processus impose déjà une consultation publique. Nous proposons d'informer le public et de fournir deux possibilités d'obtenir des commentaires et si le projet est jugé conforme, le processus référendaire aura lieu. Nous clarifions le processus afin de permettre la participation du public plus tôt comme les résidents l'ont demandé. Le conseil propose d'inclure la procédure de notification dans le règlement de PPCMOI qui sera soumis à l'approbation du conseil en mars; le projet de règlement devrait être affiché sur le site Web afin de permettre au public de l'examiner.

requested. Once accepted by the Urban Planning Department and reviewed by the PAC, Council is proposing to put forward a public notification period, where a notice and the preliminary plans will be published on the Website; the developer would sign off on making the plans public in order to provide an overview of his request within the zone, and the positive impact to the community. The whole purpose of the PPCMOI is to look at sites within a zone instead of going through a zoning amendment to fit the project. The objective is to analyse the project in view of its positive impact on the community. Councillor Samiotis explained that in the past, a specific project would be reviewed under the Zoning By-law. The new regulation makes it possible to agree on a special project that could benefit to the community and provide a flexibility and greater adaptation to a specific neighborhood. The public notification will be posted for a minimum of 30 days - giving the public enough time to address the issues and express publicly its concerns with Council or the Urban Planning Department – and will be followed by a public consultation. Next, Council would approve the project, or not. If the project is deemed to go forward, it would be subject to the legal process where another public consultation will take place. In the case of a building subject to demolition, the process already imposes a public consultation. We are proposing to inform the public and provide two opportunities to have input and should the project be deemed in conformity, the referendum process will take place. We are clarifying the process by allowing earlier public input that the residents have requested. Council is proposing the notification process within the PPCMOI By-law that will be submitted for Council's approval in March; the draft by-law should be posted on the Website to allow for the public to review it.

La conseillère Samiotis confirme l'intention du conseil de fournir des éclaircissements et de permettre une consultation publique plus tôt sur des projets d'envergure. Elle précise qu'à son avis, si le règlement de PPCMOI avait été en place avant la révision des deux grands projets présentés récemment, cela aurait évité un stress inutile. Par conséquent, le fait d'aller de l'avant avec cet outil contribuera à aider le conseil à entamer un dialogue avec les citoyens et les rassurer qu'il a leur intérêt à cœur.

La conseillère Smith annonce que le nouveau moteur de recherche des règlements est maintenant disponible sur le site Web de la Ville. Un outil efficace et convivial, elle invite le public à l'essayer et à partager leurs évaluations avec le conseil.

La conseillère Davis annonce la tenue du Carnaval d'hiver du 4 au 6 février, incluant la danse familiale au Victoria Hall le vendredi. En raison de la température défavorable, la plupart des activités extérieures prévues pour samedi au parc King George pourraient être déplacées vers le CLW. Une décision sera prise ce mardi et elle invite les citoyens à consulter le site Web et *Twitter* pour une mise à jour.

La conseillère Davis annonce également que l'inscription pour les programmes d'activités printemps/été débutera le 16 février. Elle rappelle à tous les utilisateurs de fournir une preuve de résidence au CLW avant de s'inscrire en ligne. La brochure sera disponible par la poste à compter de la semaine prochaine.

Le conseiller Cutler est ravi d'avoir des étudiants universitaires dans la salle et il les accueille chaleureusement.

Il invite le public à essayer les appareils en démonstration installés à l'entrée de l'hôtel de ville et au centre des loisirs de Westmount afin de se familiariser avec le système de stationnement par plaque qui sera en fonction ce printemps. Il exprime sa fierté d'être la première ville sur l'île de Montréal à introduire

Councillor Samiotis confirmed the Council's intention to provide clarification and allow earlier public consultation on large scale projects. She specified that, in her opinion, if the PPCMOI by-law had been in place prior to the review of the 2 large projects submitted recently, we would have avoided unnecessary stress. Therefore, moving forward with this tool will help Council to engage and begin a dialogue with citizens and reassure them that Council has their best interest at heart.

Councillor Smith announced that the new by-law search engine is now available on the City's website. A better, user-friendly tool, she invited the public to try it and share any feedback with Council.

Councillor Davis announced that the Winter Carnival will be held from February 4th to 6th, with the Family Dance on Friday at Victoria Hall. Due to the unfavourable warm weather, most of the outdoor activities planned on Saturday at King George Park might have to be moved to the WRC. A decision will be made this Tuesday and she invited the citizens to check the Website and Twitter for an update.

Councillor Davis also announced the upcoming registration, as of February 16, for the Spring and Summer programmes. She reminded all users to provide proof of residence at the WRC before signing up online. The brochure will be available through the mail as of next week.

Councillor Cutler is delighted to have university students in the audience and he welcomed them.

He invited the public to try the parking meter demo machine installed at the entrance of City Hall and at the Westmount Recreation Centre to allow a chance to get familiar with the *Pay-by-Plate* system that will be installed in the Spring. He expressed pride at being the first City on the Island of Montreal to

ce nouveau système lié aux plaques d'immatriculation plutôt qu'aux places de stationnement. Il invite le public à l'essayer et à partager leurs commentaires grâce à *Twitter*. À son avis, il s'agit d'un pas en avant pour Westmount.

Le conseiller Martin signale que l'hiver doux a un impact sur les activités de la Ville, en réduisant les coûts du déneigement, mais cela pourrait également signifier une réduction de la consommation d'énergie pour les propriétaires et par conséquent, une diminution de revenus pour Hydro Westmount.

Il félicite les employés du Service des travaux publics pour l'efficacité des opérations de déneigement qui fut mentionné par certains résidents qui avaient demandé un déneigement rapide lors de la dernière tempête de neige. Plusieurs exprimaient leur reconnaissance dans leur lettre.

Le conseiller Martin fait mention du défi à relever pour mettre à niveau les infrastructures de la Ville. Il exprime sa gratitude envers le conseil qui a accepté de desserrer les cordons de la bourse pour engager plus de personnel au Service des travaux publics, et augmenter les budgets pour l'entretien des infrastructures et des dépenses d'immobilisations. Cependant, à son avis, l'augmentation budgétaire de 18% des projets d'immobilisations ne suffira pas à régler la condition lamentable des routes et des bâtiments municipaux, le résultat d'un sous-financement à long terme alors que la Ville a accumulé, en raison de revenus sous-estimés, d'énormes excédents budgétaires (12M \$ en 2014 et 30M\$ au cours des 5 dernières années). Le conseiller Martin condamne la décision de surtaxer les résidents et les entreprises, alors que les infrastructures sont en décrépitude à Westmount. Faisant référence au piètre état du Conservatoire et des réseaux souterrains, il insiste sur l'importance d'un entretien constant afin d'éviter la désintégration de l'infrastructure.

introduce this new system that is linked to license plates instead of parking spaces. He invited the public to try it and share their feedback through *Twitter*. In his opinion, this is a step forward for Westmount.

Councillor Martin reported that the mild winter has affected the City's operations, translating into costs reductions for snow clearing, but might also mean a reduction in the energy consumption for homeowners and therefore less revenue for Hydro Westmount.

He congratulated Public Works' employees for the efficient snow removal operations that were noted by some residents who requested speedy snow clearance during the last snow storm. Several letters expressed their thankfulness.

Councillor Martin also mentioned on the City's infrastructure challenge. He expressed his gratitude that Council has agreed to loosen the purse strings on Public Works staffing, infrastructure maintenance and capital spending. However, in his opinion, the 18% budget increase in capital projects is not enough to address the lamentable condition of the City's roads and buildings, the result of a long-term underfunding while the City accumulated huge budget surpluses (\$12M in 2014 and \$30M over the last 5 years) from underestimated revenues. Councillor Martin condemned the decision to over-tax Westmount residents and businesses while the infrastructures are crumbling. Referring to the poor state of the Conservatory and the underground networks, he insisted on the importance of constant maintenance to avoid the current disintegration of the infrastructure.

Le conseiller Martin est en désaccord avec la position du maire à l'effet que le Service des travaux publics n'a pas pu exécuter les projets qui avaient été approuvés. Il indique que le gel en matière de recrutement, les budgets restreints et l'insuffisance des allocations de dépenses en capital ont entravé sa capacité à réaliser des projets supplémentaires et à assurer un entretien adéquat. A son avis, le budget inutilisé ne devrait pas contribuer à un surplus accumulé au fil du temps, mais plutôt être ajouté au budget de l'année suivante.

En conclusion, le conseiller Martin exprime sa gratitude pour l'embauche de personnel supplémentaire, ce qui devrait aider à augmenter le nombre des projets entrepris annuellement. Il souligne que le défi à relever est tel que le déficit des infrastructures ne pourra pas être remédié rapidement.

Le maire Trent répond aux commentaires du conseiller Martin en précisant que, si le conseiller Martin avait lu sa lettre, il n'avait manifestement pas lu la deuxième page dans laquelle le maire avait déclaré qu'entre 2010 et 2015, le Service des travaux publics n'avait pas dépensé le budget qui leur avait été alloué. Au contraire, ils l'ont sous-utilisé. S'il y avait eu un problème de financement, les travaux publics aurait dû au moins dépensé le montant que le conseil avait approuvé, ce que les graphiques visaient à démontrer. Quant au surplus, le maire Trent indique que M. Martin doit comprendre qu'en raison du *Pay-as-you-go*, lorsque le conseil approuve un budget annuel de 10M \$ pour des immobilisations et que seulement 5M \$ est dépensé, le solde de 5M \$ s'en va à l'excédent; c'est aussi simple que cela. Dans les autres villes et les arrondissements, si le budget d'immobilisations n'est pas entièrement dépensé, il n'y a aucun effet sur le surplus parce qu'ils vont emprunter sur une période de 20 ans, donc il n'y a que 1/20 de ce coût qui est imputé à l'année en question. Le point que voulait soulever le maire Trent était que le budget était beaucoup plus élevé que le montant dépensé sur les routes et pour certaines années, de

Councillor Martin disagreed with the Mayor's position that Public Works was unable to execute the approved projects. He indicated that hiring freezes, restricted maintenance budgets and insufficient capital spending allowances has hindered its ability to carry out additional projects and assure proper maintenance. In his opinion, unused budget should not contribute to an accumulated surplus over time, but should be added to the next year's budget.

In conclusion, Councillor Martin expressed his gratitude about the additional staff that should help increase the number of projects undertaken annually. He pointed out that the challenge is to the point where the infrastructure deficit cannot be remedied quickly.

Mayor Trent responded to Councillor Martin's comments by saying that, though Councillor Martin had read his letter, he had obviously not read the second page in which the Mayor had stated that the Public Works Department, from 2010 to 2015, had not spent the budget given to them. Rather, they had underspent. If there had been an issue with funding, Public Works should have at least spent the money that Council had approved, which was the whole point of the graphs. As for the surplus, Mayor Trent indicated that Mr. Martin needed to understand that because the City had gone to Pay-as-you-go, when Council budgets 10 M\$ in one year in capital works and only 5 M\$ is spent, then 5 M\$ goes to surplus; it is that simple. Other cities and the boroughs, if they do not spend the money on Capital Works, there is no effect on the surplus because they are only going to borrow over 20 years so there is only 1/20th of that cost that gets charged to the year in question. Mayor Trent's whole point was that the budget was much higher than the amount spent on roads and, in the case of buildings, some years it was only 50%. So the

seulement 50% dans le cas des bâtiments. Alors, le problème, tel que l'expliquait le maire Trent dans sa lettre, était que même si l'argent était disponible, nous n'étions pas en mesure de compléter et de gérer les travaux. Ça ne sert à rien d'augmenter le budget s'il n'est pas dépensé.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions se tient de 20 h 35 à 21 h 20.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-02-09

Il est proposé par le conseiller Cutler, appuyé par la conseillère Davis

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} février 2016 soit adopté avec l'ajout sous l'item 28 – « Affaires nouvelles »:

- Participation d'un membre du conseil à une conférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2016-02-10

Il est proposé par le conseiller Cutler, appuyé par la conseillère Davis

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2016 soit, et il l'est par les présentes, approuvé avec corrections.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORTS AU CONSEIL

A) CORRESPONDANCE

B) COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL – PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la réunion du comité plénier du conseil tenue le 7 décembre 2015 est déposé par la présente.

problem, as Mayor Trent explained in his letter, was that we could not actually deliver and manage throughput even though the money was there. There is no point in increasing the budget if it does not get spent.

FIRST QUESTION PERIOD

The first question period took place from 8:35 p.m. to 9:20 p.m.

1. ADOPTION OF THE AGENDA

2016-02-09

It was moved by Councillor Cutler, seconded by Councillor Davis

THAT the agenda of the regular Council meeting of February 1, 2016 be adopted with the addition of the following item under Item 28 – “New Business”:

- Conference attendance by a Council member.

CARRIED UNANIMOUSLY

2. CONFIRMATION OF MINUTES

2016-02-10

It was moved by Councillor Cutler, seconded by Councillor Davis

THAT the minutes of the regular Council meeting held on January 11, 2016 be, and they are hereby, approved with corrections.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. REPORTS TO COUNCIL

A) CORRESPONDENCE

B) GENERAL COMMITTEE OF COUNCIL – MINUTES

The minutes of the meeting of General Committee of Council held on December 7, 2015 are submitted herewith..

2016-02-01

C) EMBAUCHE D'EMPLOYÉS

Le rapport d'embauche du mois de décembre 2015-est déposé par la présente.

4.1 ORIENTATION DU CONSEIL SUR LES SUJETS DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

2016-02-11

Il est proposé par le conseiller Cutler, appuyé par la conseillère Davis

QUE le maire soit autorisé à prendre toute décision qu'il jugera opportune à l'égard des sujets inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération de Montréal devant se tenir le 25 février 2016 et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville de Westmount et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.1 APPEL D'OFFRES AVEC LA VILLE DE MONTRÉAL – CONTRAT D'ACHAT REGROUPE (SOUMISSION N° 15-14423)

ATTENDU QU'en vertu de l'alinéa 29.5 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), une municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but de demander des soumissions pour l'adjudication de contrats;

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres publics (no 15-14423) pour la fourniture de divers types de carburants à la STM, aux neuf arrondissements et aux neuf villes de l'île de Montréal, les soumissions ont été ouvertes publiquement par la Ville de Montréal le 2 juillet 2015;

ATTENDU QUE le contrat a été adjugé à *Énergie Valero inc.* pour la fourniture d'essence sans plomb pour une période de trois (3) ans, soit du 25 décembre 2015 au 25 décembre 2018, avec une option de prolongation de deux

C) HIRING OF EMPLOYEES

Manpower Report for the month of December 2015 is submitted herewith.

4.1 ADOPTION OF THE COUNCIL'S POSITION ON THE ITEMS TO BE SUBMITTED TO THE MONTREAL AGGLOMERATION COUNCIL

2016-02-11

It was moved by Councillor Cutler, seconded by Councillor Davis

THAT the Mayor be authorized to make any decisions he deems necessary and in the best interest of the City of Westmount and its citizens regarding the items on the agenda of the Montreal Agglomeration Council meeting to be held on February 25, 2016.

CARRIED UNANIMOUSLY

12.1 CALL FOR TENDERS WITH THE CITY OF MONTREAL - GROUP PURCHASE CONTRACT (TENDER No. 15-14423)

WHEREAS according to Section 29.5 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, chapter C-19), a municipality may enter into an agreement with another municipality, in order to call for tenders for the purpose of awarding contracts;

WHEREAS as a result of a public tender (No. 15-14423) for the supply of various motor fuel for the STM, 9 boroughs and 9 cities on the Island of Montreal, tenders were opened publicly by the City of Montreal on July 2, 2015;

WHEREAS the contract was awarded to *Énergie Valero inc.* for the supply of unleaded gasoline over a 3-year period, from December 25, 2015 to December 25, 2018, with an option to extend for two extra

2016-02-01

(2) ans, conformément à la résolution n° CG15 0778 adoptée par le conseil d'agglomération de Montréal lors de son assemblée ordinaire tenue le 17 décembre 2015.

years, as per resolution No. CG15 0778 adopted by the Montreal urban agglomeration Council at its regular meeting held on December 17, 2015.

2016-02-12

Il est proposé par le conseiller Martin, appuyé par le conseiller Drury

2016-02-12

It was moved by Councillor Martin, seconded by Councillor Drury

QUE la soumission d'*Énergie Valero inc.* soit acceptée pour la **fourniture de 360 000 litres d'essence régulière sans plomb E-10 pour une période de trois (3) ans, soit du 25 décembre 2015 au 25 décembre 2018**, conformément à la soumission n° 15-14423 de la Ville de Montréal, et que le contrat soit adjugé au montant total de 425 830,61 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément au rapport du 22 janvier 2016 du chef de section, approvisionnement;

THAT the tender of *Énergie Valero inc.* be accepted for the **supply of 360,000 litres of regular unleaded gasoline E-10 for a period of 3 years, from December 25, 2015 to December 25, 2018**, as per the Ville de Montréal's tender No. 15-14423, and that the contract be awarded for a total amount of \$425,830.61, all applicable taxes included; the whole as indicated on the Purchasing Unit Chief's report dated January 22, 2016;

QUE la dépense de 129 619,37 \$, incluant le crédit de taxe, soit imputée à la dépense départementale, compte n° 58-251-00-631, le tout conformément au certificat de la trésorière n° CTW-2016-02-01 délivré le 22 janvier 2016;

THAT the expenditure in the amount of \$129,619.37 (including tax credits) be made from Departmental Expense, Account No. 58-251-00-631, the whole as indicated on the Treasurer's Certificate No. CTW-2016-02-01 issued on January 22, 2016;

QUE des bons de commande soient émis, au besoin, pour couvrir les dépenses susmentionnées et que le directeur général soit autorisé à les signer, pour et au nom de la Ville.

THAT purchase orders, if necessary, be issued to cover the above-mentioned items and that the Director General be authorized to sign, for and on behalf of the City.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

15.1 APPEL D'OFFRES PUBLIC – HYDRO WESTMOUNT

15.1 CALL FOR PUBLIC TENDERS - HYDRO WESTMOUNT

ATTENDU QU'une assemblée publique présidée par le directeur général, Sean Michael Deegan, a eu lieu dans la salle du conseil le 14 décembre 2015 pour l'ouverture des soumissions relatives à l'**ACHAT DE TRENTE-TROIS (33) TRANSFORMATEURS POUR LE RÉSEAU AÉRIEN D'HYDRO WESTMOUNT (soumission n° PUR-2015-017)** et que des rapport écrits, préparés par le directeur des Services juridiques et greffier le

WHEREAS a public meeting was held in the Council Chamber on December 14, 2015 for the opening of tenders for the **PURCHASE OF THIRTY-THREE (33) OVERHEAD TRANSFORMERS FOR HYDRO WESTMOUNT (Tender No. PUR-2015-017)** chaired by Sean Michael Deegan, Director General, and that written reports prepared by the Director of Legal Services and City Clerk on December 14, 2015 and by the Purchasing

2016-02-01

14 décembre 2015, et par le chef de division, approvisionnement le 18 janvier 2016, sont déposés lors de cette séance.

Manager on January 18, 2016 are submitted to this meeting.

2016-02-13

Il est proposé par le conseiller Drury, appuyé par la conseillère Davis

2016-02-13

It was moved by Councillor Drury, seconded by Councillor Davis

QUE la soumission de *Siemens Transformateurs Canada inc.* soit acceptée pour la **fourniture de 18 transformateurs de 120/240 volts (soumission n° PUR-2015-017)** et que le contrat soit adjugé au montant total de 65 386,28 \$, toutes taxes comprises;

THAT the tender of *Siemens Transformateurs Canada Inc.* be accepted for the **supply of 18 transformers 120/240 volt (Tender PUR-2015-017)**, and that the contract be awarded for a total amount of \$65,386.28, all applicable taxes included;

QUE la soumission de *MVA Power inc.* soit acceptée pour la **fourniture de 15 transformateurs de 347/600 volts (soumission n° PUR-2015-017)** et que le contrat soit adjugé au montant total de 67 904,97 \$, toutes taxes comprises;

THAT the tender of *MVA Power Inc.* be accepted for the **supply of 15 transformers 347/600 volt (Tender PUR-2015-017)**, and that the contract be awarded for a total amount of \$67,904.97, all applicable taxes included;

QUE la dépense de 121 712,68 \$, incluant le crédit de taxe, soit imputée à la dépense en capital, compte n° 03-311-02-006, le tout conformément au certificat de la trésorière n° CTW-2016-02-02 délivré le 25 janvier 2016;

THAT the expenditure in the amount of \$121,712.68 (including tax credit) be made from Capital Expense, Account No. 03-311-02-006, the whole as indicated on the Treasurer's Certificate No. CTW-2016-02-02 issued on January 25, 2016;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer ledit contrat; et

THAT the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the contract; and

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout autre document nécessaire ou exigé pour donner plein effet à la présente résolution.

THAT the Director General be authorized to sign any and all other documents necessary and/or required to give effect to the foregoing resolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

15.2 APPEL D'OFFRES PUBLIC : REJET DE SOUMISSION – HYDRO WESTMOUNT

15.2 REJECTION OF TENDERS – HYDRO WESTMOUNT

ATTENDU QU'une assemblée publique présidée par le directeur général, Sean Michael Deegan, a eu lieu dans la salle du conseil le 13 janvier 2016 pour l'ouverture des soumissions relatives à l'ACHAT DE SEPT

WHEREAS a public meeting was held in the Council Chamber on January 13, 2016 for the opening of tenders for the **PURCHASE OF SEVEN (7) CIRCUIT BREAKERS 5KV, 50-DHP-250, COMPLETE WITH CONNECTORS**

2016-02-01

(7) DISJONCTEURS DE 5 KV, TYPE 50-DHP-250, INCLUANT LES CONNECTEURS, POUR HYDRO WESTMOUNT (soumission n° PUR-2015-018) et que des rapport écrits préparés par le directeur des Services juridiques et greffier le 13 janvier 2016 et par le chef de division, approvisionnement, le 18 janvier 2016 sont déposés lors de cette séance.

FOR HYDRO WESTMOUNT (Tender No. PUR-2015-018) chaired by Sean Michael Deegan, Director General, and that written reports prepared by the Director of Legal Services and City Clerk on January 13, 2016 and by the Purchasing Manager on January 18, 2016 are submitted to this meeting.

2016-02-14

Il est proposé par le conseiller Drury, appuyé par la conseillère Davis

2016-02-14

It was moved by Councillor Drury, seconded by Councillor Davis

QUE la soumission déposée par *Lumen, division de Sonepar Canada, inc.* à la suite d'un appel d'offres portant le numéro PUR-2015-018, relativement à l'achat de sept (7) disjoncteurs de 5KV, type 50-DHP-250, incluant les connecteurs, pour Hydro Westmount, soit rejetée et qu'un nouvel appel d'offres soit lancé.

THAT the tender submitted by *Lumen, Division de Sonepar Canada Inc.* as a result of a call for tenders bearing number PUR-2015-018, for the purchase of seven (7) circuit breakers 5KV, 50-DHP-250, complete with connectors for Hydro Westmount, be rejected and that a new call for tenders be submitted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

19.1 LISTE DES COMPTES – DÉCEMBRE 2015

19.1 LIST OF ACCOUNTS – DECEMBER 2015

2016-02-15

Il est proposé par le conseiller Drury, appuyé par la conseillère Davis

2016-02-15

It was moved by Councillor Drury, seconded by Councillor Davis

QUE soit autorisé et confirmé le paiement des déboursés suivants effectués au cours de la période se terminant le 31 décembre 2015 :

THAT payment be authorized and confirmed of the following disbursements made during the period ending December 31, 2015:

PÉRIODE SE TERMINANT / PERIOD ENDING	FACTURES / INVOICES	LISTE DE PAIE & REMISES GOUVERNEMENTALES / PAYROLL & GOVERNMENT REMITTANCES	TOTAL
12/4/2015	526 665,03 \$	151 550,04 \$	678 215,07 \$
12/11/2015	1 226 911,29 \$	524 466,44 \$	1 751 377,73 \$
12/18/2015	2 085 205,94 \$	165 172,76 \$	2 250 378,70 \$
12/31/2015	15 871,20 \$	1 595 726,88 \$	1 611 598,08 \$
Sous total	3 854 653,46 \$	2 436 916,12 \$	6 291 569,58 \$
Paiement électronique à/ Electronic payment to HQ 12/15/2015	2 205 258,35 \$	0,00 \$	2 205 258,35 \$
Total	6 059 911,81 \$	2 436 916,12 \$	8 496 827,93 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

21.1 APPROBATION DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, la délivrance de certains permis de construction est assujettie à l'approbation préalable des plans par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3.2.2 de ce règlement, le conseil doit se prononcer par résolution sur ces recommandations du comité.

2016-02-16

Il est proposé par la conseillère Samiotis, appuyé par la conseillère Lulham

QUE, selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme formulées lors de sa réunion tenue le 12 janvier 2016, la liste ci-jointe des demandes de permis de construction, telle que révisée conformément au *Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, soit approuvée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25.1 RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 1320 VISANT À CONSTITUER UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - ADOPTION

Le greffier signale que toutes les formalités requises pour la dispense de lecture de ce règlement ont été respectées et que des copies du règlement ont été remises à tous les membres du conseil et mises à la disposition du public.

Déclaration de la part de chaque membre du conseil présent à l'effet qu'il (elle) a lu le règlement et que la lecture en est dispensée.

21.1 SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMMES - APPROVAL

WHEREAS according to *By-Law 1305 on Site Planning and Architectural Integration Programme*, the issuance of some building permits, are subordinated to the prior approval of plans by the Planning Advisory Committee;

WHEREAS according to section 3.2.2 of this by-law, Council must decide on the recommendations of the Committee.

2016-02-16

It was moved by Councillor Samiotis, seconded by Councillor Lulham

THAT, according to the recommendations of the Planning Advisory Committee at its meeting held on January 12, 2016, the attached list of building permit applications, reviewed under *By-law 1305 on Site Planning and Architectural Integration Programmes*, be approved.

CARRIED UNANIMOUSLY

25.1 BY-LAW TO FURTHER AMEND BY-LAW 1320 TO ESTABLISH A PLANNING ADVISORY COMMITTEE - ADOPTION

The City Clerk reported that all formalities required for dispensing with the reading of this by-law have been observed and that copies of the by-law have been remitted to all members of Council and are available for public reference.

Declaration by each member of Council present that he (she) has read the by-law and that reading is waived thereof.

OBJET

La conseillère Samiotis explique que ce règlement a pour objet d'élargir le champ des pouvoirs conférés au conseil local du patrimoine conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel* et d'obliger le conseil local du patrimoine à inclure les recommandations du ou des spécialistes d'un domaine lié au patrimoine dans l'opinion qu'il soumet au conseil.

2016-02-17

Il est proposé par la conseillère Samiotis, appuyé par la conseillère Lulham

QUE le règlement 1496 intitulé « *Règlement visant à modifier de nouveau le Règlement 1320 visant à constituer un comité consultatif d'urbanisme* » soit adopté, et il l'est par les présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCLARATION

Le maire signale que le Règlement 1496 intitulé « *Règlement visant à modifier de nouveau le Règlement 1320 visant à constituer un comité consultatif d'urbanisme* » ayant été adopté, il est ordonné que les avis soient donnés conformément à la loi.

25.2 RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 1300 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – ADOPTION

Le greffier signale que toutes les formalités requises pour la dispense de lecture de ce règlement ont été respectées et que des copies du règlement ont été remises à tous les membres du conseil et mises à la disposition du public.

Déclaration de la part de chaque membre du conseil présent à l'effet qu'il (elle) a lu le règlement et que la lecture en est dispensée.

OBJECT

Councillor Samiotis explained that the object of this by-law is to broaden the scope of powers granted to the local heritage council in accordance with the *Cultural Heritage Act* and to oblige the local heritage council to include the recommendations of the specialist(s) in a field related to heritage in its opinion to Council.

2016-02-17

It was moved by Councillor Samiotis, seconded by Councillor Lulham

THAT By-law 1496 entitled "*By-law to further amend By-law 1320 to establish a Planning Advisory Committee*" be, and it is hereby, adopted.

CARRIED UNANIMOUSLY

DECLARATION

The Mayor reported that by-law 1496 entitled "*By-law to further amend by-law 1320 to establish a Planning Advisory Committee*" having been duly adopted, it is ordered that notices be given as required by law.

25.2 BY-LAW TO FURTHER AMEND PERMITS AND CERTIFICATES BY-LAW 1300 - ADOPTION

The City Clerk reported that all formalities required for dispensing with the reading of this by-law have been observed and that copies of the by-law have been remitted to all members of Council and are available for public reference.

Declaration by each member of Council present that he (she) has read the by-law and that reading is waived thereof.

OBJET

La conseillère Lulham explique que ce règlement a pour objet de modifier le *Règlement 1300 sur les permis et certificats* afin qu'il respecte le nouveau schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2015.

2016-02-18

Il est proposé par la conseillère Lulham, appuyé par la conseillère Samiotis

QUE le règlement 1492 intitulé « *Règlement visant à modifier de nouveau le Règlement 1300 sur les permis et certificats* » soit adopté, et il l'est par les présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCLARATION

Le maire signale que le règlement 1492 intitulé « *Règlement visant à modifier de nouveau le Règlement 1300 sur les permis et certificats* » ayant été adopté, il est ordonné que les avis soient donnés conformément à la loi.

25.3 RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER DE NOUVEAU LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE WESTMOUNT – SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL – ADOPTION

Le greffier signale que toutes les formalités requises pour la dispense de lecture de ce règlement ont été respectées et que des copies du règlement ont été remises à tous les membres du conseil et mises à la disposition du public.

Déclaration de la part de chaque membre du conseil présent à l'effet qu'il (elle) a lu le règlement et que la lecture en est dispensée.

OBJECT

Councillor Lulham explained that the object of this by-law is to modify the *Permits and Certificates By-law* in order to comply with the new Land Use Planning and Development Plan of the urban agglomeration of Montréal that came into force on April 1st, 2015.

2016-02-18

It was moved by Councillor Lulham, seconded by Councillor Samiotis

That By-law 1492 entitled "*By-law to further amend Permits and Certificates By-law 1300*" be, and it is hereby, adopted.

CARRIED UNANIMOUSLY

DECLARATION

The Mayor reported that by-law 1492 entitled "*By-law to further amend Permits and Certificates By-law 1300*" having been duly adopted, it is ordered that notices be given as required by law.

25.3 BY-LAW TO FURTHER AMEND THE PLANNING PROGRAMME OF THE CITY OF WESTMOUNT - LAND USE PLANNING AND DEVELOPMENT PLAN OF THE URBAN AGGLOMERATION OF MONTREAL - ADOPTION

The City Clerk reported that all formalities required for dispensing with the reading of this by-law have been observed and that copies of the by-law have been remitted to all members of Council and are available for public reference.

Declaration by each member of Council present that he (she) has read the by-law and that reading is waived thereof.

OBJET

La conseillère Samiotis explique que ce règlement a pour objet de modifier le plan d'urbanisme de la Ville de Westmount afin qu'il respecte le nouveau schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2015.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 25 janvier 2016 conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

2016-02-19

Il est proposé par la conseillère Samiotis, appuyé par la conseillère Lulham

QUE le règlement 1493 intitulé « *Règlement visant à modifier de nouveau le plan d'urbanisme de la Ville de Westmount – schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* » soit adopté, et il l'est par les présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCLARATION

Le maire signale que le règlement 1493 intitulé « *Règlement visant à modifier de nouveau le plan d'urbanisme de la Ville de Westmount – schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* » ayant été adopté, il est ordonné que les avis soient donnés conformément à la loi.

25.4 RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 1303 CONCERNANT LE ZONAGE – SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL – ADOPTION

Le greffier signale que toutes les formalités requises pour la dispense de lecture de ce règlement ont été respectées et que des copies du règlement ont été remises à tous

OBJECT

Councillor Samiotis explained that the object of this by-law is to modify the *Planning Programme of the City of Westmount* in order to comply with the new Land Use Planning and Development Plan of the urban agglomeration of Montréal that came into force on April 1st, 2015.

WHEREAS a public consultation meeting was held on January 25, 2016 in accordance with *An Act respecting Land Use Planning and Development* (CQLR, chapter A-19.1).

2016-02-19

It was moved by Councillor Samiotis, seconded by Councillor Lulham

THAT by-law 1493 entitled "*By-Law to further amend the Planning Programme of the City of Westmount – Land Use Planning and Development Plan of the urban agglomeration of Montréal*" be, and it is hereby, adopted.

CARRIED UNANIMOUSLY

DECLARATION

The Mayor reported that by-law 1493 entitled "*By-Law to further amend the Planning Programme of the City of Westmount – Land Use Planning and Development Plan of the urban agglomeration of Montréal*" having been duly adopted, it is ordered that notices be given as required by law.

25.4 BY-LAW TO FURTHER AMEND ZONING BY-LAW 1303 - LAND USE PLANNING AND DEVELOPMENT PLAN OF THE URBAN AGGLOMERATION OF MONTREAL - ADOPTION

The City Clerk reported that all formalities required for dispensing with the reading of this by-law have been observed and that copies of the by-law have been remitted to

2016-02-01

les membres du conseil et mises à la disposition du public.

all members of Council and are available for public reference.

Déclaration de la part de chaque membre du conseil présent à l'effet qu'il (elle) a lu le règlement et que la lecture en est dispensée.

Declaration by each member of Council present that he (she) has read the by-law and that reading is waived thereof.

OBJET

OBJECT

La conseillère Samiotis explique que ce règlement a pour objet de modifier le *Règlement 1303 concernant le zonage* afin qu'il respecte le nouveau schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2015.

Councillor Lulham explained that the object of this by-law is to modify the *Zoning By-law 1303* in order to comply with the new Land Use Planning and Development Plan of the urban agglomeration of Montréal that came into force on April 1st, 2015.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 25 janvier 2016 conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

WHEREAS a public consultation meeting was held on January 25, 2016 in accordance with *An Act respecting Land Use Planning and Development* (CQLR, chapter A-19.1).

2016-02-20

Il est proposé par la conseillère Lulham, appuyé par la conseillère Samiotis

2016-02-20

It was moved by Councillor Lulham, seconded by Councillor Samiotis

QUE le règlement 1494 intitulé « *Règlement visant à modifier de nouveau le Règlement 1303 concernant le zonage – schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* » soit adopté, et il l'est par les présentes.

THAT by-law 1494 entitled "*By-Law to further amend Zoning By-law 1303 – Land Use Planning and Development Plan of the urban agglomeration of Montréal*" be, and it is hereby, adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

DÉCLARATION

DECLARATION

Le maire signale que le règlement 1494 intitulé « *Règlement visant à modifier de nouveau le Règlement 1303 concernant le zonage – schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* » ayant été adopté, il est ordonné que les avis soient donnés conformément à la loi.

The Mayor reported that by-law 1494 entitled "*By-Law to further amend Zoning By-law 1303 – Land Use Planning and Development Plan of the urban agglomeration of Montréal*" having been duly adopted, it is ordered that notices be given as required by law.

2016-02-01

25.5 RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 1305 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL – ADOPTION

Le greffier signale que toutes les formalités requises pour la dispense de lecture de ce règlement ont été respectées et que des copies du règlement ont été remises à tous les membres du conseil et mises à la disposition du public.

Déclaration de la part de chaque membre du conseil présent à l'effet qu'il (elle) a lu le règlement et que la lecture en est dispensée.

OBJET

La conseillère Samiotis explique que ce règlement a pour objet de modifier le *Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* afin qu'il respecte le nouveau schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2015.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 25 janvier 2016 conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

2016-02-21

Il est proposé par la conseillère Samiotis, appuyé par la conseillère Lulham

QUE le règlement 1495 intitulé « *Règlement visant à modifier de nouveau le Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* » soit adopté, et il l'est par les présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25.5 BY-LAW TO FURTHER AMEND BY-LAW 1305 ON SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMMES - LAND USE PLANNING AND DEVELOPMENT PLAN OF THE URBAN AGGLOMERATION OF MONTREAL - ADOPTION

The City Clerk reported that all formalities required for dispensing with the reading of this by-law have been observed and that copies of the by-law have been remitted to all members of Council and are available for public reference.

Declaration by each member of Council present that he (she) has read the by-law and that reading is waived thereof.

OBJECT

Councillor Samiotis explained that the object of this by-law is to modify *By-law 1305 on Site Planning and Architectural Integration Programmes* in order to comply with the new Land Use Planning and Development Plan of the urban agglomeration of Montréal that came into force on April 1st, 2015.

WHEREAS a public consultation meeting was held on January 25, 2016 in accordance with *An Act respecting land Use Planning and Development* (CQLR, chapter A-19.1).

2016-02-21

It was moved by Councillor Samiotis, seconded by Councillor Lulham

THAT by-law 1495 entitled "*By-Law to further amend by-law 1305 on Site Planning and Architectural Programmes – Land Use Planning and Development Plan of the urban agglomeration of Montréal*" be, and it is hereby, adopted.

CARRIED UNANIMOUSLY

DÉCLARATION

Le maire signale que le règlement 1495, intitulé « *Règlement visant à modifier de nouveau le Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* » ayant été adopté, il est ordonné que les avis soient donnés conformément à la loi.

26.1 RENOUELEMENT DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS DE L'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES – MAISON HURTUBISE

ATTENDU QUE l'organisme Héritage canadien du Québec a déposé, auprès de la Commission municipale du Québec, une demande visant le renouvellement de la reconnaissance, qui avait été accordée en 2006 en vertu de l'alinéa 243.8 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, aux fins de l'exemption des taxes foncières pour sa propriété (la Maison Hurtubise) située au 563, chemin de la Côte Saint-Antoine, à Westmount;

ATTENDU QU'en 2006, la Ville de Westmount avait appuyé la demande de subvention initiale aux fins de l'exemption des taxes foncières déposée par Héritage canadien du Québec pour la propriété situé au 563, chemin de la Côte Saint-Antoine, conformément à la résolution n° 2006-09-18.

2016-02-22

Il est proposé par la conseillère Smith, appuyé par la conseillère Lulham

QUE la Ville de Westmount appuie la demande déposée par Héritage canadien du Québec afin de renouveler la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières accordée en 2006 par la Commission municipale du Québec à la propriété (la Maison Hurtubise) située au 563, chemin de la Côte Saint-Antoine, à Westmount.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DECLARATION

The Mayor reported that by-law 1495 entitled "*By-Law to further amend By-law 1305 on Site Planning and Architectural Programmes – Land Use Planning and Development Plan of the urban agglomeration of Montréal*" having been duly adopted, it is ordered that notices be given as required by law.

26.1 RENEWAL OF RECOGNITION FOR TAX EXEMPTION - MAISON HURTUBISE

WHEREAS The Canadian Heritage of Quebec has filed a request to renew the recognition that was granted in 2006 under section 243.8 of *An Act respecting Municipal Taxation* for a property tax exemption with the *Commission municipale du Québec* for its property located at 563 Côte-Saint-Antoine Road in Westmount (The Hurtubise House);

WHEREAS in 2006, the City of Westmount supported the original request to grant a recognition for a property tax exemption from The Canadian Heritage of Quebec for 563 Côte-Saint-Antoine Road, as per resolution no. 2006-09-18.

2016-02-22

It was moved by Councillor Smith, seconded by Councillor Lulham

THAT the City of Westmount supports the request made by The Canadian Heritage of Quebec to renew its application for a tax exemption granted to 563 Côte Saint-Antoine Road in Westmount (The Hurtubise House) in 2006 by the *Commission municipale du Québec*.

CARRIED UNANIMOUSLY

**27.1 RECONDUCTION DE LA DIVISION
EN DISTRICTS ÉLECTORAUX –
ÉLECTION DE 2017**

ATTENDU QUE la Ville de Westmount doit procéder à la division de son territoire en districts électoraux au cours de l'année civile précédant une élection générale;

ATTENDU QU'en vertu de l'alinéa 40.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), toute municipalité dont la division de son territoire en districts électoraux respecte les articles 9 et 11 et le premier alinéa de l'article 12 ou, le cas échéant, le premier alinéa de l'article 12.0.1 peut reconduire, aux fins de l'élection générale, la même division en districts électoraux. Elle doit préalablement demander à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à une telle reconduction;

ATTENDU QUE la division du territoire de la Ville de Westmount en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 de ladite *Loi*.

2016-02-23

**Il est proposé par la conseillère Smith,
appuyé par la conseillère Forbes**

QUE la Ville de Westmount demande à la Commission de la représentation électorale de confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour reconduire la même division en districts électoraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**27.1 RENEWAL OF THE BOUNDARIES
OF ELECTORAL DISTRICTS - 2017
ELECTION**

WHEREAS the City of Westmount must proceed with the division of its territory into electoral districts in the course of the civic year preceding a general election;

WHEREAS according to section 40.1 of *An Act respecting elections and referendums in municipalities* (RLRQ chapter E-2.2), if the division of the territory of a municipality into electoral districts complies with sections 9 and 11 and the first paragraph of section 12 or the first paragraph of section 12.0.1, the municipality may maintain the existing division into electoral districts for the purposes of the general election. The municipality must first apply to the *Commission de la représentation électorale* for confirmation that it meets the requisite conditions for maintaining the division;

WHEREAS the division of the territory of the City of Westmount into electoral districts complies with sections 9, 11 and 12 of said Act.

2016-02-23

**It was moved by Councillor Smith,
seconded by Councillor Forbes**

THAT the City of Westmount requests that the *Commission de la représentation électorale* confirm that it fulfills the conditions required to maintain the existing division into electoral districts.

CARRIED UNANIMOUSLY

28.1 AFFAIRE NOUVELLE : PARTICIPATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL À UNE CONFÉRENCE

ATTENDU QU'en vertu de l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), tout membre du conseil doit, pour pouvoir poser, dans l'exercice de ses fonctions, un acte dont découle une dépense pour le compte de la municipalité, recevoir du conseil une autorisation préalable à poser un tel acte et à dépenser en conséquence un montant n'excédant pas celui que fixe le conseil.

2016-02-24

Il est proposé par la conseillère Smith, appuyé par la conseillère Forbes

QU'une dépense de 2 000 \$ soit autorisée pour couvrir les frais de déplacement et d'hébergement ainsi que toutes dépenses liées à la participation de la conseillère Cynthia Lulham à la *Conférence sur les collectivités durables 2016* de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Ottawa du 9 au 11 février 2016;

QUE la dépense soit imputée à la dépense départementale, compte n° 02-110-00-346, le tout conformément au certificat du trésorier n° CTW-2016-02-03 délivré le 1^{er} février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions se tient de 21 h 42 à 21 h 50,

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est ensuite levée à 21 h 50.

Peter F, Trent
Maire / Mayor

28. NEW BUSINESS: CONFERENCE ATTENDANCE BY A COUNCIL MEMBER

WHEREAS in accordance with section 25 of *An Act respecting the remuneration of elected municipal officers* (CQLR, chapter T-11.001), hereinafter referred to as "the Act", no member of the council may, as part of his duties, perform any act involving expenses chargeable to the City except with the prior authorization of the council to perform the act and, consequently, incur expenses which do not exceed the amount fixed by the Council.

2016-02-24

It was moved by Councillor Smith, seconded by Councillor Forbes

THAT an expenditure of \$2,000 be authorized to cover travel, accommodation and expenses related to the attendance and participation of Councillor Cynthia Lulham, at the *Federation of Canadian Municipalities 2016 Sustainable Communities Conference* in Ottawa, from February 9 to 11, 2016;

THAT the expenditure be made from Departmental Expense, Account No. 02-110-00-346, the whole as indicated on the Treasurer's Certificate No. CTW-2016-02-03 issued on February 1, 2016.

CARRIED UNANIMOUSLY

SECOND QUESTION PERIOD

The second question period took place from 9:42 p.m. to 9:50 p.m.

ADJOURNMENT OF MEETING

The meeting thereupon adjourned at 9:50 p.m.

Martin St-Jean
Greffier / City Clerk

ANNEXE/APPENDIX "A"

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FEBRIER 2016
QUESTION PERIOD OF CITIZENS
REGULAR MEETING OF FEBRUARY 1st, 2016

Début de la première période des questions: 20 h 35,
Beginning of the First Question Period: 8:35 p.m.

NOM /NAME

SUJET DE L'INTERVENTION / QUESTION SUBJECT

Jimmy Cooper

M. Cooper remercie le conseil d'accepter une participation des résidents plus tôt dans le processus des changements de zonage et des projets de PPCMOI en particulier. Il demande l'accès au projet de règlement avant son adoption afin d'examiner les modifications et fournir des commentaires. Il demande la position de Westmount sur les pouvoirs accordés à Montréal pour éviter le processus référendaire./

Mr. Cooper thanked Council for agreeing to earlier residents' involvement with respect to zoning changes and SCAOPI projects in particular. He asked for access to the draft by-law in advance of its adoption to review the changes and provide comments. He asked about Westmount's position on Montreal's powers to avoid the referendum process.

Irma Alvarez

Mme Alvarez exprime sa confiance au sujet de l'annonce du maire sur le processus de notification publique. Elle demande des précisions sur les changements possibles de zonage à l'intersection de la rue Sherbrooke et l'avenue Prince -Albert étant donné l'opposition des résidents, les dommages éventuels à leurs résidences pendant la période de construction et les changements importants à la densité./

Ms. Alvarez was confidence about the public notification process announced by the Mayor. She asked for clarification about the possible zoning changes at the intersection of Sherbrooke St. and Prince-Albert Ave. given the residents' opposition, the potential damages to their houses during the construction period and the significant changes to the density.

Marina Brzeski

Mme Brzeski demande si une consultation publique sur le plan d'urbanisme aura lieu avant l'adoption du règlement sur les PPCMOI. Elle demande quels conseillers sont membres du CCU et du Comité de démolition. Elle demande si le conseil serait prêt à restreindre la nomination des mêmes conseillers sur ces deux comités afin d'éviter les conflits d'intérêt./

Ms. Brzeski asked if a public consultation on the Planning Programme will be held before the SCAOPI By-law is adopted. She asked which Councillors are members of the PAC and the Demolition Committee. She asked if Council would consider restricting the appointment of the same Councillors on both Committees to avoid conflicts of interest.

John Fretz

M. Fretz pose des questions au sujet des investissements dans le réseau d'égout et demande quel montant du budget alloué aux travaux publics n'a pas été dépensé. Il demande des explications à propos du budget de fonctionnement et du programme d'immobilisations. Il demande la confirmation que la Ville a suffisamment de personnel pour exécuter les travaux nécessaires et que le budget 2016 sera dépensé adéquatement. Il s'enquiert à savoir si les problèmes d'inondation dans le secteur sud ont été résolus./

Mr. Fretz asked about the capital investments in the sewer network and how much of the budget allocated to Public Works was underspent. He asked for clarification on the maintenance budget and the capital works programme. He requested confirmation that the City has the proper work force to execute the required work and that the allocated 2016 budget will be spent accordingly. He inquired about the flooding problems in the south sector and asked if they have been resolved.

Bruce Anderson

M. Anderson réitère son opposition au projet de piste cyclable sur le chemin de la Côte Saint- Antoine et se plaint à nouveau de l'absence de consultation publique suite à la pétition présentée au conseil. Quel est le budget alloué pour ce projet pilote de pistes cyclables?/
Mr. Anderson reiterated his opposition to the bicycle path project on Cote St. Antoine and complained one more time about the lack of public consultation following the petition submitted to Council. What is the budget allocated for this trial bicycle path?

Richard Locke

M. Locke demande les raisons pour lesquelles le budget alloué n'a pas été utilisé et qui est responsable. Il demande un rapport d'étape au sujet du plan directeur de la circulation. /

Mr. Locke asked the reasons why the allocated budget was not used and who is responsible.

He asked for a progress report on the Traffic Master Plan.

Paul Marriott

M. Marriott est reconnaissant au sujet de la consultation publique sur le schéma, mais il demande que les documents soient mis à disposition du public avant la réunion. Il s'enquiert à savoir si la Ville a reçu une subvention du gouvernement fédéral./

Mr. Marriott is thankful for the useful public meeting on the Schéma; however he requested that the documents be made available ahead of the meeting.

He asked if the City had received any grants following its request for federal funding.

Denis Biro

M. Biro demande des éclaircissements au sujet des projets assujettis à un référendum dans le cadre du processus du PPCMOI. Il voulait savoir les critères qui sont pris en compte./

Mr. Biro asked for clarification on which projects would be subject to referendum under the SCAOPI process. He wanted to know which criteria will be taken into account.

21 h 20 / 9:20 p.m.

ANNEXE/APPENDIX "B"

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FEBRIER 2016
QUESTION PERIOD OF CITIZENS
REGULAR MEETING OF FEBRUARY 1st, 2016

Début de la seconde période des questions: 21 h 42
Beginning of the second Question Period: 9:42 p.m.

NOM /NAME

SUJET DE L'INTERVENTION / QUESTION SUBJECT

Denis Biro

M. Biro demande quel type de projets ne seraient pas assujettis à un référendum conformément au règlement de PPCMOI./
Mr. Biro asked what kind of projects would not be subject to referendum under the SCAOPI By-law.

Maureen Kiely

Puisque le conseil local du patrimoine est composé du CCU, Mme Kiely demande une liste de ses membres./ Elle demande s'il y aura des citoyens qui siègeront au conseil local du patrimoine? Devriez-vous impliquer la collectivité?/
Since the Local Heritage Committee is composed of the PAC, Ms. Kiely asked for a list of the members. Will there be any citizens involved in the Heritage Committee? Should you involve the community?

Marina Brzeski

Mme Brzeski demande quelle réunion sera disponible au public. Elle demande si le CCU a déjà rencontré des ingénieurs civils pour les projets souterrains. Est-ce que le CCU a déjà invité des ingénieurs civils ?/
Ms. Brzeski asked which meeting will be open to the public. She asked if PAC ever meets with structural engineers for underground projects. Does PAC ever call for structural engineers?

21 h 50 / 9:50 p.m.